

Concertation préalable à l'aménagement du parc Bougainville**Atelier de concertation n°4****Le 21 avril 2016**

En complément du compte-rendu, le support de présentation de la réunion est disponible sur internet, en allant sur la page dédiée à la concertation : <http://www.euromediterraneeacte2.fr/la-concertation/le-parc-bougainville/>

Vous pouvez sur cette page retrouver toutes les informations relatives à la démarche et également déposer vos avis. N'hésitez pas à en parler autour de vous ! Entre les ateliers, continuons aussi à échanger par mail : concertation@euromediterranee.fr

Présentation de l'atelier

41 participants se sont réunis dans les locaux du Samu social le jeudi 21 avril entre 17h30 et 20h30 pour cette quatrième rencontre de concertation dans le cadre du projet de parc Bougainville.

Cette réunion doit permettre d'initier la réflexion sur les aménagements définitifs, après trois ateliers où les échanges étaient plutôt ciblés sur le diagnostic d'état des lieux et les aménagements provisoires. Il s'agit donc d'une nouvelle étape qui va permettre d'engager la discussion sur la trame du futur parc.

L'ordre du jour suivant a été proposé aux participants :

1 / Principaux éclairages sur l'opération Parc Bougainville

- Contexte de projet, temporalités et équilibre économique de l'opération

2 / Présentation générale de la démarche de concertation

- Le processus global de co-construction du projet
- La démarche de concertation préalable

3 / Echanges sur les évolutions à terme du périmètre

- Les opérations prévues à une échelle élargie
- Les hypothèses de constructibilités sur le pourtour du parc

4 / Temps de travail en sous-groupes

- Poser les éléments constitutifs de l'armature du futur parc
- Faire émerger les enjeux urbains, paysagers, d'usages, patrimoniaux

5 / Point d'avancement sur les aménagements provisoires

- Proposition d'un scénario de synthèse suite aux précédents ateliers.

Compte-tenu du temps passé sur certains points d'échanges, le dernier temps de discussion prévu sur les aménagements provisoires a finalement été reporté au prochain atelier. La proposition de scénario de synthèse sur les aménagements provisoires a été remise en version papier aux participants présents en fin d'atelier. Elle est jointe au présent compte-rendu pour que tout le monde puisse en avoir connaissance d'ici le prochain atelier : un temps sera pris pour en discuter lors du prochain atelier, en début de séance.

Retour sur le contexte de projet

- **Principaux éclairages sur l'opération Parc Bougainville**
- **Présentation générale de la démarche de concertation**

Le support de présentation de l'atelier et l'ensemble des précédents comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de l'EPA Euroméditerranée. Ils détaillent précisément le contexte de projet ainsi que le processus de co-construction et les différentes phases de concertation à venir. Nous renvoyons donc directement à ce document pour les informations relatives à la présentation générale de la démarche.

Echanges avec les participants

Question : Pourquoi est-ce que l'équipe de paysagistes qui réalisera les aménagements du parc n'est pas directement retenue à partir d'une proposition déjà dessinée ?

Réponse : Il a été décidé de privilégier une méthode plutôt qu'une image qui valorisera surtout la capacité des candidats à s'inscrire dans une démarche de co-construction d'un projet avec les différents acteurs, notamment les habitants et les participants à la concertation. Cela permettra de ne pas réduire la conception du parc au choix d'une belle image et permettra de reprendre les discussions avec l'équipe qui sera sélectionnée afin de partager avec eux, dès le début du travail de conception, les attentes des différents acteurs en termes d'usages notamment.

2

Focus sur les évolutions à terme du périmètre

- **Les opérations prévues à une échelle élargie**

Florence Mottes, urbaniste conseil au sein de l'agence Leclercq revient sur les évolutions attendues à moyen et long terme à l'échelle d'un périmètre élargi. L'agence Leclercq est lauréate du concours de 2009 portant sur l'extension du périmètre d'Euroméditerranée vers le nord, (169 hectares délimités par Cap Pinède et les Arnavaux au nord, le Canet à l'est et la tour CMA au sud). Dans le cadre de sa mission, l'agence Leclercq est chargée de concevoir le schéma directeur d'aménagement de nouveaux quartiers mixtes en continuité avec Euroméditerranée 1 et les quartiers existants.

Plusieurs éclairages sont apportés sur les projets en cours de réflexion :

- A une échelle large, le plan-guide de l'agence Leclercq propose de développer une trame verte de 14 hectares qui irriguera les quartiers nord et qui sera aménagée sur le faisceau ferroviaire du Canet : ce grand parc linéaire baptisé « parc des Aygalades » du nom du ruisseau qui coule à cet endroit, se prolongera depuis le boulevard Lesseps jusqu'au quartier de la Cabucelle (parc François Billoux). C'est

un élément structurant du projet urbain prévu dans le cadre d'Euroméd 2 en direction des quartiers Nord.

- A l'échelle d'un périmètre plus restreint, des réflexions sont en cours concernant le prolongement du tramway d'ici 2022 en direction du nouveau pôle multimodal Capitaine Gèze. Le projet n'est pas encore arrêté mais les études en cours privilégient l'option d'un tracé qui emprunterait la rue d'Anthoine, la traverse du Bachas et la rue du Marché (sens aller) / le Bd Salengro (sens retour) puis la rue de Lyon.

- A proximité immédiate du parc, le projet des Docks Libres (dont la première phase est en cours d'achèvement) se développera prochainement sur le grand terrain qui s'étend jusqu'à la rue Caravelle (deuxième phase du projet). Sur cette même rue, l'Etablissement Public Foncier rachète progressivement les immeubles localisés à proximité des grands moulins Storione : aucun projet n'est prévu à ce jour mais ce sont des parcelles qui seront amenées à muter sur le long terme.

Echanges avec les participants

Question : Est-ce qu'il est prévu d'autres interventions sur le pourtour du parc, par exemple le long du boulevard Briançon ? Quels sont les secteurs qui ne feront l'objet d'aucune intervention ?

Réponse : Les projets précités sont les seuls prévus à ce jour. Sur le pourtour du parc, ni la copropriété Lesseps ni la cité Bellevue ne seront touchées, c'est hors périmètre de l'opération. Par contre, des constructions pourront être implantées entre le parc et la cité Bellevue pour assurer une continuité urbaine. C'est un point spécifique que nous allons aborder juste après.

Question : Donc il n'y a pas de projet concernant l'îlot compris entre la Traverse du Bachas et le boulevard Briançon ? Est-ce que ces rues sont intégrées au périmètre de l'extension ? Si ce n'est pas le cas, il est étonnant que les pouvoirs publics ne cherchent pas à maîtriser ce foncier dans une recherche d'équilibre économique global du projet, car c'est là que l'on a le plus fort potentiel d'évolution.

Réponse : Dans la continuité d'Euroméditerranée 1, la poursuite de l'opération sur le périmètre d'Euroméd 2 débute par la création d'une première ZAC, la ZAC Littorale (plus au nord), qui n'intègre pas le triangle Salengro-Briançon. L'opération d'aménagement du parc Bougainville n'est donc pas intégrée au bilan économique de la ZAC Littorale, c'est un projet distinct. Le périmètre de l'opération Bougainville est dessiné sur les plans, on peut voir qu'il n'intègre pas non plus les immeubles du triangle Salengro-Briançon : c'est à l'intérieur de ces limites que l'EPA peut agir et qu'il doit présenter un bilan d'opération équilibré. C'est bien parce que cette opération est conduite en dehors des procédures ZAC en cours (Cité de la Méditerranée et Joliette au sud, ZAC Littorale au nord) qu'elle doit trouver son propre équilibre économique dans les limites du périmètre fixé. Or, l'équilibre financier n'est possible que si l'on trouve des recettes équivalentes aux dépenses générées par l'aménagement du parc. C'est l'équation qu'il faut résoudre pour que l'aménagement soit viable, d'où la discussion que l'on va avoir ensuite sur les constructibilités.

Par ailleurs, les autres projets en cours, comme les Docks Libres, ne sont pas dans le périmètre Euroméditerranée, ce sont des opérations portées par des promoteurs privés, l'EPA n'y joue aucun rôle.

Remarque : On peut donc noter que ce sont les investisseurs privés qui vont pouvoir porter plus tard des projets rentables en s'appuyant sur une opération, qui elle aura été entièrement financée par les contribuables. Les promoteurs pourront s'appuyer sur les infrastructures du métro, du tram, du parc payées par la collectivité. Le privé va profiter indirectement de ces projets sans en supporter le coût.

NB : Si le privé ne verse rien à l'aménageur, il verse cependant une taxe dite TLE à la collectivité.

Question : Il y a des aménagements nécessaires à une échelle plus large que le seul périmètre d'opération. Aux alentours, qu'est-ce qui va être mis en œuvre en terme de renouvellement des voiries, des trottoirs, de création de pistes cyclables ?

Réponse : Tout ce qui concerne l'aménagement des voiries hors périmètre d'opération implique la mobilisation des acteurs compétents, que ce soit la Ville, la Métropole ou MPM.

Les hypothèses de constructibilités sur le pourtour du parc

Anita Leroux, directrice de projet pour l'EPA Euroméditerranée revient sur les enjeux économiques du projet. Elle rappelle que le budget global de l'opération s'élève à 38 millions d'euros, dont 11.6 millions pour l'aménagement des espaces publics définitifs du parc. Le coût total est bien plus élevé car il comprend également le montant de l'ensemble des études et les dépenses liées à la maîtrise du foncier (acquisition des terrains, relogement, évictions commerciales,...) et aux travaux préparatoires (déconstruction, dépollution...).

Compte-tenu de ce qui a été indiqué précédemment, l'EPA doit réaliser un bilan d'opération équilibré à l'échelle du périmètre défini : les collectivités partenaires participent à hauteur de 30 millions d'euros (recettes publiques). Il reste donc 8 millions d'euros à trouver pour équilibrer l'opération, ce qui implique de vendre certains terrains autour du parc pour y développer 26 000 mètres carrés de droits à construire.

Ceci ne remet pas en cause la taille du parc Bougainville, puisqu'il a toujours été prévu qu'il fasse une surface de 4 hectares, le périmètre d'opération représentant une surface totale supérieure.

Florence Mottes, de l'agence Leclercq, ajoute que ces constructibilités permettront aussi de requalifier les abords du parc pour remettre du lien entre les différents secteurs et retrouver une trame urbaine plus cohérente. C'est un objectif des études d'intégration urbaine que mène l'agence pour le compte de l'EPA afin de retravailler plus finement le plan-guide d'aménagement d'Euroméd2.

Deux scénarios ont été établis en prenant en compte cette nécessité de construire environ 26 000 m² :

- Pour tirer des recettes foncières permettant de réaliser le parc,
- Pour désenclaver Bellevue,
- Pour retrouver une continuité urbaine,
- Pour effacer les limites naturelles (topographie) ou créées (urbanisation).



En rouge les limites de l'opération Parc Bougainville

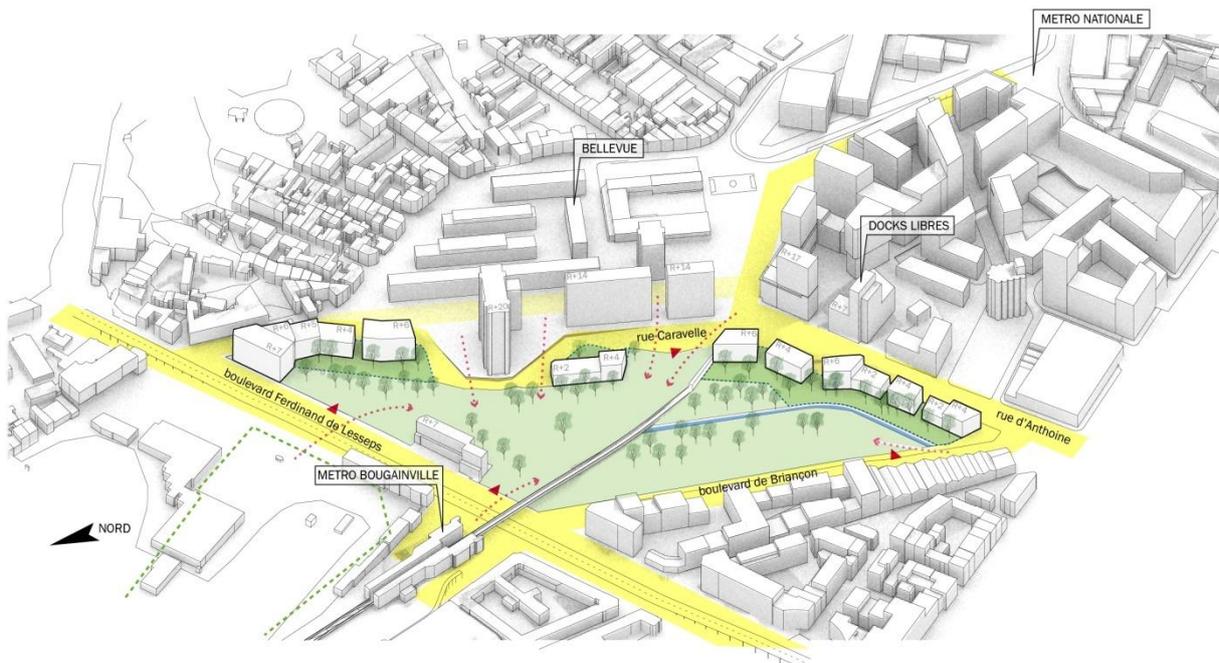
Mais aussi en intégrant les autres invariants :

- La topographie,
- Les infrastructures (canal, métro, réseaux d'eaux usées) et leur accessibilité,
- Le ruisseau des Aygaldes et la gestion des eaux.

➤ **Hypothèse 1**



➤ **Hypothèse 2**



Echanges avec les participants

Question : qui a fait les hypothèses de constructibilité ?

Réponse : L'agence Leclercq, urbaniste conseil auprès de l'EPA, est chargée de proposer des hypothèses spatialisées, permettant de voir comment peuvent se répartir les 26 000 mètres carrés sur le pourtour du parc. Ce chiffre a été établi en fonction des standards qui sont appliqués sur les projets de construction, en partant à rebours de l'objectif des 8 millions de charge foncière.

Question : Est-ce que ces futures constructions verront le jour en même temps que le parc ?

Réponse : Non, seul le parc sera livré dès 2020. A ce stade, les constructions ne sont pas planifiées dans le temps, ce ne sont que des hypothèses de travail qui devront être approfondies. Plusieurs phases opérationnelles se succéderont : il faut déjà dans un premier temps acquérir les terrains, puis les redécouper. C'est dans un second temps qu'un cahier des charges sera établi à destination des promoteurs intéressés. Enfin, il faut aussi prendre en compte, une fois le programme de construction établi, le temps nécessaire aux études puis à l'instruction des permis de construire.

Question : Pourra-t-on accéder au parc pendant les constructions ?

Réponse : Quelle que soit l'hypothèse qui sera retenue, le parc est bien un projet indépendant, et il disposera de ses propres entrées et voies de circulations qui fonctionneront normalement. L'accès au parc sera donc possible, d'autant plus que l'objectif est d'avoir des constructions sur le pourtour qui n'entravent pas les flux piétons, avec une disposition qui tiendra compte des cheminements empruntés par le public.

Question : Pourquoi ne pas construire sur le boulevard Briançon ou le long du boulevard Lesseps ?

Réponse : Pour ce qui concerne le boulevard Lesseps, il faut veiller à garder une continuité possible avec le futur parc des Aygalades. Pour ce qui concerne les parcelles attenantes au boulevard Briançon, c'est le seul endroit du périmètre qui soit véritablement plat, ouvert, moins contraint par les infrastructures et les problématiques techniques et qui peut se prêter à des aménagements paysagers, dont la thématique de « renaturation » du ruisseau des Aygalades. Ce serait dommage d'y prévoir des constructions, d'autant plus si l'on veut conserver un accès au canal et donner une bonne visibilité au parc.

Remarque : Même si les constructions sont plutôt basses, les habitants des premiers étages de la cité Bellevue vont y perdre en vue. Il faut absolument éviter de construire devant la Cité.

Sachant que ces constructions seront en proximité directe du parc, il faut vraiment intégrer la question de l'ensoleillement et de l'orientation des immeubles.

Prise de position collective : Les participants présents lors des précédents ateliers remarquent que jamais le sujet des constructibilités n'avait été évoqué. Certains se déclarent déçus et étonnés de la tournure prise par la concertation.

Certains participants estiment que le parc passe ainsi au second plan, et que l'enjeu des constructibilités apparaît brutalement sans que l'on en connaisse les raisons exactes. Ce, alors que le quartier est déjà densément construit et très peu équipé en espaces verts.

Question : Est-ce qu'il y a déjà un programme défini pour chacun des scénarios qui préciserait la répartition des activités par typologies ? Et concernant les parkings ?

Réponse : Aucun programme précis ne peut être approfondi à ce stade, ce ne sont que des hypothèses. Les deux scénarios présentés ont été élaborés pour les besoins de la concertation. La définition et le contenu du programme des constructions ne sont pas plus avancés que cela. Globalement, l'objectif reste néanmoins d'avoir une répartition équilibrée entre logements et activités, avec notamment une part importante (25%) de logement social et de logement intermédiaire avec possibilité d'accession sociale.

Pour les parkings, ils seront construits en sous-sols. Le nombre de places de stationnement à réaliser dépendra des prescriptions fixées dans les documents d'urbanisme : le Plan Local d'Urbanisme de MPM impose actuellement de prévoir 1 place de stationnement pour tout logement de plus de 70 m² construit.

Question : Le projet des Docks libres est déjà très dense avec des immeubles qui montent très haut, comment les équipements scolaires du quartier et les structures d'accueil de la petite enfance vont pouvoir faire face à un tel accroissement de population ? Est-ce que l'on pense aux écoles ?

Réponse : Des discussions sont en cours avec la Ville pour avancer sur ce sujet, la municipalité souhaitant positionner une école supplémentaire sur le secteur, éventuellement sur le pourtour du parc. Une rencontre est prévue à ce propos, un retour sera fait aux participants la prochaine fois. D'autres établissements sont prévus à une échelle élargie, il est ainsi prévu qu'un établissement scolaire public soit construit sur l'îlot au croisement des rues d'Anthoine / Ruffi / Salengro / Urbain V.

 8

Question : On constate sur les hypothèses qu'il y aurait des espaces privatifs en cœur d'îlots pour les logements construits. Est-ce qu'il est impératif de les conserver ? Pourra-t-on limiter les effets de limite, faire en sorte qu'il n'y ait pas de barrière séparative ?

Réponse : Le règlement du Plan Local d'Urbanisme impose certaines règles : pour chaque immeuble construit, il est obligatoire de conserver des surfaces privatives plantées en pleine-terre. Les hypothèses intègrent cette disposition.

Prise de position collective : Une majorité se prononce en faveur d'un traitement soigné des limites entre l'espace public du parc et les parcelles de jardins privatives : les participants préconisent que les cahiers des charges qui seront transmis aux promoteurs intègrent cet enjeu, de sorte que les cœurs d'îlots prolongent visuellement le parc, en donnant une place importante aux plantations et en limitant autant que possible les effets de rupture et de barrière. Les prescriptions des cahiers des charges pourront aller jusqu'à définir les essences à privilégier pour établir cette continuité visuelle.

Question : Est-ce que la rue Caravelle sera conservée ? Si oui quel sera son statut ?

Réponse : La rue Caravelle sera conservée, avec des espaces piétons élargis et une circulation automobile maintenue en sens unique car cette voirie est importante pour la desserte du quartier.

Prise de position collective : Le long de la Cité Bellevue, est-ce que la rue Caravelle doit nécessairement être conservée ? Avec le futur parc, les participants estiment que l'enjeu est plutôt de limiter autant que possible la circulation et d'atténuer les nuisances générées par la voirie.

Remarque : Les constructibilités ne représentent pas une solution pour assurer une meilleure transition entre le parc et la cité Bellevue. Il faudrait réfléchir à une autre proposition, celle-ci n'est pas justifiée.

Remarque : Pour les habitants de la cité Bellevue, le Parc représente une espérance, c'est une attente et un espoir pour les jeunes. Le bâti crée une coupure, c'est en contradiction totale avec la volonté de décloisonner la cité et d'ouvrir le quartier.

Temps d'atelier en sous groupes

Quelques consignes sont présentées pour guider les travaux de chaque sous-groupe. L'objectif est de pouvoir éclairer les enjeux qui font sens d'un point de vue :

- Urbains : comment insérer le parc dans la trame urbaine (limites du parc et points d'entrée, cheminements et traversées, centralités) ?
- Paysagers : quelles qualités sur lesquelles s'appuyer (points de vue, ambiances, identité (friche) ?
- D'Usages : un parc de proximité et de dimension métropolitaine ?
- Patrimoniaux et mémoriels : quel potentiel ? Quelles caractéristiques à préserver ? Éléments à valoriser ?

Il est demandé qu'un rapporteur soit désigné à chaque table, il sera chargé de restituer oralement les réflexions du groupe lors de la synthèse.

Les participants peuvent librement utiliser les supports disponibles : plans, fiches synthèse du diagnostic, hypothèses constructibilité, grille de saisie, post'it, stylos.

Restitution des travaux en sous-groupes

➤ Groupe 1

	Principaux enjeux	Points d'attente / d'alerte	Idées/avis
URBAINS	Hypothèse 1 : + aérée, + d'accessibilité, + de visibilité pour les habitants des Docks Libres.	Insécurité à proximité de Bellevue.	Supprimer les deux bâtiments R+2 R+4 rue Caravelle et élever les bâtiments Bd de Lesseps. Fermer la rue Caravelle pour que le parc soit attenant au parc Bellevue et éviter une circulation en laissant l'accès aux pompiers et sas d'urgence.
PAYSAGERS	Arbres non allergisants, Plantes anti-pollution.	Prévoir aménagements intergénérationnels + activités vélos et activités « douces », non	

		polluantes-non bruyantes.	
D'USAGES	Si dans un premier temps il y aura une fonction de proximité, à terme, avec la réalisation de la Coulée Verte, il a vocation à devenir au Nord le pendant du parc du XXVe centenaire.	Bien réserver l'axe de passage Docks Libres/ Bellevue vers le métro Bougainville aux piétons. Comment garder le parc ? (de jour, de nuit ?)	Zone d'activité à créer (commerces, bureaux) au lieu d'habitation
PATRIMONIAUX ET MEMORIELS	Il y a effectivement une histoire (passé industriel) qu'il y a lieu de creuser		

➤ **Groupe 2**

	Principaux enjeux	Points d'attente / d'alerte	Idées/avis
URBAINS	Créer un accès traversant vers le métro. Rapprocher le parc de la tour Bellevue. Gommer la rue Caravelle. Garantir des larges accès depuis le parc Bellevue (escaliers, pente douce)	Danger si trop de circulation rue Caravelle. Traversée d'enfants depuis le Parc Bellevue. Ne pas créer des barrières d'immeuble coté parc Bellevue.	Ne pas fermer les jardins privés des résidences. Continuité avec le parc. Eviter les constructions en front direct du parc Bellevue. Rehausser les immeubles de bureau.
PAYSAGERS	Eviter que le canal fasse frontière. Enterrer le métro, le camoufler par de la végétalisation, voir une couverture complète.		Des animaux (ferme urbaine) Des passerelles sur le canal. Remettre à niveau les berges.
D'USAGES	Plus d'entrées devant le mur de soutènement de la rue Caravelle. Autoriser le vélo, avoir des accès vélo et des bornes vélo. Crèche dans les locaux communaux.	Dépollution en urgence.	Des fleurs, des arbres à ombrage, des arbres fruitiers. Jeux pour enfants. Piste cyclable/zone piétonne rue Caravelle + sens unique. Equipements.
PATRIMONIAUX ET MEMORIELS			

10

➤ **Groupe 3**

	Principaux enjeux	Points d'attente / d'alerte	Idées/avis
URBAINS	Frontières urbaines : - bd Lesseps - rue Caravelle (hypothèse 1 et 2) - entrée du parc	La rue Caravelle formera plutôt une barrière - les bâtiments souligneront cette limite - le bd Ferdinand Lesseps crée une grande barrière	Attention aux bureaux sur le Bd Lesseps Intégration urgente de services de proximité Prendre en compte un périmètre plus large

PAYSAGERS	Terrain plat Terrain nivelé Périmètre de jardin	Qualité : mettre en valeur les différents niveaux du terrain	Au pied de la tour Bellevue des aménagements qui demandent l'investissement des habitants environnants (jardins partagés) pour amener la vie dans cet espace abandonné depuis 7 ans
D'USAGES	Le RDC du 26-28 Bd Lesseps est vide ! Gros potentiel pour des commerces	Est-ce qu'on envisage un meilleur accès piéton pour la traversée du Bd Lesseps ? Plus de trafic s'il y a plus de logement ? Problème de stationnement pour la copropriété	Ecoles Alimentation Services de proximité Centre médical
PATRIMONIAUX ET MEMORIELS	Ruisseau des Aygaldes Liaison avec la mer Mixité des cultures	Ruisseau des Aygaldes à valoriser Savonnerie Fer à Cheval Moulin Le Port	A travers une signalétique A travers des jeux paysagers

➤ **Groupe 4**

11

	Principaux enjeux	Points d'attente / d'alerte	Idées/avis
URBAINS	Intégrer Bellevue dans le traitement pour faire une véritable continuité entre le parc et la cité		Prévoir un million d'euros de plus de constructibilités et intégrer les espaces publics de Bellevue pour créer une unité de paysage dans le projet. Symboliquement il faut intégrer Bellevue dans le parc
PAYSAGERS			Construire le long de Briançon avec des équipements publics et du logement en R+2
D'USAGES		Important que le parc soit ouvert pour ne pas enclaver Bellevue, Ne pas compliquer l'accès des habitants au métro et aux Crottes	
PATRIMONIAUX ET MEMORIELS			

➤ **Groupe 5**

- Notre table à l'unanimité est très déçue d'apprendre le projet de bâtiments dans le périmètre et notamment leur implantation au pied de la cité.

	Principaux enjeux	Points d'attente / d'alerte	Idées/avis
URBAINS	Ouverture de la cité Bellevue sur le parc ou du parc sur la cité	Barrière entre Bellevue et le futur parc	Hypothèse 1 préférable mais : enlever le R+2 et R+4 au milieu et monter les étages devant les Docks Libres ou bureaux Hypothèse 2 = mur, non !
PAYSAGERS	Passerelles sur le canal (pour éviter l'effet frontière) Gommer au max la rue Caravelle Verdure	Question de l'accessibilité du parc ? Un lieu ouvert ou fermé (quels horaires) ? Accessibilité métro en dehors des horaires	Possibilité de clôturer une partie seulement ?
D'USAGES	Parc de proximité et à dimension métropolitaine	Ça mériterait que la ville investisse dans l'implantation d'un équipement public dans le parc (gymnase, petit théâtre) mais aussi autour vu le nombre de logements : commerces écoles, crèches, etc. (lien social)	Importance de l'éclairage Piste cyclable Footing Espace famille Equipements pour le parc en bois donc à terme modulables Enjeu de l'entretien au bout de 10 ans
PATRIMONIAUX ET MEMORIELS			

Restitution et discussion en plénière

A la fin des travaux, chaque rapporteur restitue les réflexions du sous-groupe en faisant brièvement la synthèse des échanges. Plusieurs points communs ressortent des présentations :

Concernant les hypothèses sur les constructibilités :

- L'hypothèse 2 est clairement une proposition « repoussoir » pour les participants : effets de cloisonnement, barrière physique et symbolique avec la Cité Bellevue, manque d'accroche avec la rue Caravelle, aucune perspective du parc depuis la rue d'Anthoine, agencement du parc peu compréhensible...
- Les motivations de cette hypothèse 2 sont incomprises car les participants perçoivent une contradiction entre l'approche prônée (ouverture et continuité urbaine) et les effets induits (isolement de Bellevue, manque de lien entre les quartiers) ;
- Selon plusieurs participants, il est préférable de rehausser les immeubles d'activités et/ou de densifier quelques constructions plutôt que de construire devant la cité Bellevue.

Concernant les infrastructures :

- Les participants souhaitent que la rue Caravelle soit apaisée (faible trafic, espaces publics confortables) qu'elle s'inscrive dans la continuité du parc et qu'elle soit très végétalisée ;
- Les participants souhaitent approfondir la réflexion concernant le désenclavement du canal : quelles sont les solutions possibles ? (passerelles notamment)
- La trémie du métro est un élément impactant pour la qualité du parc : il faut faciliter les cheminements de part et d'autre de l'ouvrage, mais aussi utiliser la trémie comme support pour de la végétalisation ;
- Le Boulevard Lesseps est un point dur, et le vecteur de nuisances : sans attendre un prolongement futur vers le parc des Aysgalades, comment intégrer cette problématique (traversées sécurisées, cheminements facilités, activités à proximité) ?

Concernant la forme du parc et les enjeux de gestion :

- Il faudra approfondir la réflexion pour savoir s'il vaut mieux avoir un parc ouvert ou fermé, voir pourquoi pas deux parties distinctes fonctionnant différemment ?
- L'enjeu des circulations et des cheminements est très important : comment ne pas limiter les déplacements tout en intégrant les enjeux de gestion (sécurité, entretien, risques de dégradations) ?

Concernant les ambiances :

- Les discussions font état d'une attente très forte de végétalisation, avec des participants plutôt intéressés par les aménagements qui permettent vraiment de ramener la nature en ville (fleurs, arbres en tous genres, ombrage important).
- Les participants souhaitent que les pourtours du parc, notamment la rue Caravelle, les abords de la cité Bellevue et les parcelles constructibles, soient bien intégrés à la réflexion pour que l'on y retrouve les ambiances du parc (animation de l'espace public et des rez-de-chaussée, esprit de village, lieux confortables et très végétalisés dans un esprit similaire au parc).

Prochain atelier

Atelier 5 / le jeudi 19 mai à 17h30 au Samu Social, 10 bd Lesseps

Ordre du jour indicatif

- Retour sur les aménagements provisoires et proposition d'un scénario de synthèse,
- Retour sur les hypothèses de constructibilité et proposition d'un scénario intégrant les remarques formulées par les participants,
- Approfondissement des enjeux en repartant des opinions exprimées par les participants.